



Déclaration Liminaire

CTS du 23 NOVEMBRE 2022

Auto bilan

Monsieur le Président,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour un Comité Technique de Service à la demande des organisations syndicales, il s'agit du dernier de cette mandature.

Il était donc important de faire un bilan de l'activité du CTS durant ces 4 années.

On avait débuté le mandat en soulignant un déficit de communication et nous terminons par ce même déficit de communication.

Pour preuve, en 4 ans le CTS de la Charente s'est réuni 5 fois, alors même que le règlement intérieur prévoyait 3 réunions et une consacrée au DUERP.

Où en est le SPIP 16 ?

Depuis de nombreuses années, l'équipe de terrain (PA, ASE, CPIP) est en autogestion, ce qui pouvait s'entendre et fonctionner dans une petite équipe d'agents.

Aujourd'hui il n'est plus possible de faire reposer sur les épaules des agents, le fonctionnement du service et la responsabilité de certaines tâches qui ne leur appartiennent pas:

- Préparation des CAP, absence d'un cadre
- Absence d'un cadre aux CPU (alors qu'il est membre)
- Suivi des 741-1
- Accompagnement des contractuel.les et des nouveaux agents au service
- permanence de service non encadrée, « no limit »

Dysfonctionnements récurrents :

- Absence de procédure d'accueil des nouveaux agents comme un livret d'accueil qui présente le service, le département, les partenaires.
- Projets non finalisés, non planifiés (engagement de service, répartition des champs de compétence, livret arrivant ...)
- Absence de cadre sur les projets de service,
- Le contenu des réunions de services :

La réunion de service du SPIP 16 est en fait une réunion départementale d'informations descendantes.

Où se trouvent les informations relatives à la vie et l'organisation du service ? le travail de fond ? Juste pour exemple aucun travail de réflexion n'a débuté sur la mise en place très prochainement de la réforme des RP et LSC de droit (loi confiance).

- Absence de compte rendu des réunions de service
- Absence de prise de décision

Autre exemple, concernant le Télétravail, rien n'est formalisé alors qu'un texte existe, la note du SG du ministère de la Justice qui s'applique même à la DAP. Le DFSPIP doit s'en saisir afin de formaliser avec ses agents le télétravail.

Il faut arrêter d'attendre les retours de la DAP ou de la DISP lorsqu'il existe des textes.

On ne peut pas travailler dans « l'à peu près » au risque de mettre à mal la cohésion d'équipe.

Si la CGT IP 16 demande un investissement, une implication de la direction dans le fonctionnement général du service, ce n'est pas dans l'idée d'une bascule vers un fonctionnement autocratique mais un juste équilibre doit être trouvé afin de limiter les RPS et permettre une ambiance de travail sereine.

Pour rappel, le CTS est le lieu des discussions et du vote des textes relatifs à l'organisation du service. Ainsi, certaines thématiques auraient pu être abordées au sein de cette instance :

- **La réorganisation des bureaux (3 agents de fonction différentes dans le même bureau)**
- **Les missions transversales...**

Le bilan est le suivant : les sujets à travailler restent nombreux mais malheureusement soit non traités soit toujours non finalisés. La communication autour de l'organisation du service et des missions de chacun devrait être au centre des préoccupations et les CTS devraient être plus récurrents.

Une mission d'autocontrôle est en cours, la CGT IP 16 sera attentive aux retours qui seront fait à la MCI et demande par avance un CTS dédié aux conclusions avant transmission.

Comme la CGT IP 16 souhaite avoir le retour de la MCI sur les préconisations qui en découleront, elle restera vigilante en 2023 sur les objectifs de travail en lien avec cette mission.

Force est de constater que le SPIP 16 présente des défaillances et doit repasser une contre visite.